

Ecrit par Mireille Hurlin le 10 février 2021

Entreprises en difficulté : la Banque de l'Orme propose son accompagnement



La Banque de l'Orme, entité de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Côte d'Azur, accompagne les entreprises ou professionnels en difficulté pendant la période de sauvegarde, de redressement judiciaire ou pendant le plan de continuation. Elle s'adresse aux entrepreneurs, administrateurs judiciaires, mandataires, avocats, experts comptables...

Période difficile

[La Banque de l'Orme](#) propose son [accompagnement](#) lors de la poursuite de l'activité pour les entreprises et les professionnels en difficulté. Son action couvre toute la période difficile de l'entreprise : Sauvegarde ; Redressement judiciaire ; Régime général ou simplifié ; Plan de continuation ; Liquidation judiciaire avec poursuite d'activité ; Administration provisoire.



Ecrit par Mireille Hurlin le 10 février 2021

Concrètement

Concrètement, elle procède à l'ouverture de comptes courants ; à la Mise en place des moyens de paiement, chéquier et carte bancaire ; à la Gestion des comptes sur Internet et des flux ; au Financement du cycle d'exploitation : affacturage, escompte d'effets de commerce et cession de créances loi Dailly.

La Loi Dailly

La 'Loi Dailly' est en fait une technique de crédit qui permet de financer son poste client en dehors de l'escompte et du découvert. Le crédit en escompte consiste à créditer le compte de l'entité qui procède à l'emprunt. Le montant équivaut à celui des créances, honoraires ou factures étant déjà déduits des agios. En revanche, l'affacturage peut revenir plus cher qu'un emprunt ou même un découvert. Le Crédit sous forme d'avance en compte propose à l'emprunteur un droit de découvert bancaire. Cette autorisation étant évidemment garantie par les créances cédées à condition de procéder à l'ouverture d'un second compte pour en faciliter le suivi.

La Cepac

La Caisse d'Epargne Cepac, acteur bancaire de l'arc méditerranéen et de l'Outre-mer, est une banque coopérative, membre du Groupe BPCE (banque coopérative comprenant, entre autres les marques Banque Populaire, Natixis...) qui compte plus de 3 150 collaborateurs, 306 500 sociétaires, 250 agences accueillant 1,5 million de clients et 10 centres d'affaire dédiés aux entreprises, aux collectivités locales, à l'économie sociale, aux organismes de logements sociaux, aux SEM (Sociétés d'économie mixte) et aux professionnels de l'immobilier.

Territoire et Mécénat

La Caisse d'Epargne Cepac couvre 13 départements et/ou collectivités territoriales : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Corse, la Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Martinique, la Guyane et Saint-Pierre-et- Miquelon). 30 % de son activité se déroule en Outre-mer. Elle s'investit chaque année dans des actions de mécénat et partenariat, qui s'articulent autour de 3 axes : le sport, la culture et la solidarité.

Contact

Métropole : cepac-b-banque-de-l-orme-cepac@cepac.caisse-epargne.fr ; La Réunion : cepac-b-banque-de-l-orme-reunion@cepac.caisse-epargne.fr ; les Antilles : cepac-b-banque-de-l-orme-antilles@cepac.caisse-epargne.fr